

Recyclage BS / BE Manœuvre

Habilitation électrique (NF C 18-510) — document du 24/09/2026

10,5 h / 2 jours

1 à 10 stagiaires

Présentiel

Sans niveau de qualification

Recyclage tous les 36 mois

Présentation

Ce recyclage permet aux salariés déjà habilités BS / BE Manœuvre de maintenir leurs compétences et d'actualiser leurs connaissances des prescriptions de sécurité électrique définies par la norme NF C 18-510.

Objectifs

Permettre au stagiaire de renouveler son habilitation BS / BE Manœuvre en actualisant ses connaissances des prescriptions de sécurité de la norme NF C 18-510

Public concerné

Personnel déjà habilité BS / BE Manœuvre devant renouveler sa qualification.

Prérequis

Être titulaire de l'habilitation BS/BE à recycler ; aptitude médicale.

Déroulé pédagogique

Horaire	Séquence	Objectif	Méthode
JOURNÉE 1 — Réactivation tronc commun : risque électrique, zones, protections, VAT et interventions			
8 h 30	Accueil – cadre et attentes	Les stagiaires se présentent, expriment leurs attentes et rappellent leur pratique BS/BE Manœuvre depuis la dernière habilitation ; le formateur présente le déroulé et les modalités d'évaluation.	Interrogative
8 h 45	OO1 – Actualisation des dangers électriques	Les stagiaires analysent des retours d'expérience d'accidents récents et reformulent les effets du courant sur le corps humain.	Interrogative
9 h 15	OO2 – Zones d'environnement et distances	Les stagiaires repositionnent DLI, DLVS, DLVR et DMA sur des schémas d'installation puis situent leur zone d'intervention sur un cas concret.	Expo. brève + interro.
9 h 55	— Pause —		
10 h 05	OO3 – Habilitation, symboles et limites	Les stagiaires décodent des symboles d'habilitation sur des cas variés et identifient les rôles et limites du BS et du BE Manœuvre.	Interrogative
10 h 35	OO4 – Moyens de protection et outillage	Chaque stagiaire vérifie et choisit ses EPI, EPC et outillage isolé adaptés à des situations imposées, après démonstration du formateur.	Démo. + pratique guidée
11 h 25	OO5 – Vérification d'absence de tension (VAT)	Chaque stagiaire réalise une VAT complète sur platine, y compris la vérification du VAT avant et après usage.	Démo. + pratique guidée

Horaire	Séquence	Objectif	Méthode
12 h 10	— Déjeuner —		
13 h 10	OO6 – Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie électrique	Les stagiaires mettent en œuvre, sur mise en situation, l'alerte, la mise en sécurité et l'action face à un feu d'origine électrique.	Démo. + pratique guidée
13 h 40	OO7 – Intervention BS : remplacement / raccordement en sécurité	Chaque stagiaire conduit une intervention BS complète sur platine : consignation pour son propre compte, remplacement ou raccordement, compte-rendu.	Démo. + pratique autonome
14 h 40	— Pause —		
14 h 50	OO8 – Manœuvres d'exploitation BE Manœuvre	Chaque stagiaire réalise les manœuvres autorisées (réarmement, manœuvre d'appareillage) selon consignes données, puis rend compte.	Démo. + pratique guidée
15 h 50	Entraînement global	Les stagiaires enchaînent une intervention BS et une manœuvre d'exploitation sur des scénarios réalistes proposés par le formateur.	Active + évaluation
16 h 35	Bilan de la journée 1	Les stagiaires reformulent les points clés travaillés (risques, zones, VAT, intervention, manœuvre) et identifient leurs points de vigilance.	Interrogative
16 h 50	Fin de la journée — 7 h de formation effective, pauses en sus		
JOURNÉE 2 — Consolidation pratique et épreuves certificatives			
8 h 30	Réactivation des acquis du J1	Les stagiaires remobilisent oralement les points clés de la veille : risques, zones, VAT, intervention et manœuvre.	Interrogative
8 h 45	OO9 – Intervention BS en autonomie	Chaque stagiaire conduit seul une intervention BS complète sur platine, du diagnostic au compte-rendu, sous observation du formateur.	Démo. + pratique autonome
9 h 30	— Pause —		
9 h 40	OO10 – Manœuvres d'exploitation en autonomie	Chaque stagiaire exécute en autonomie une manœuvre d'exploitation, y compris un cas de coupure/réalimentation, puis rend compte.	Démo. + pratique autonome
10 h 25	ÉPREUVES CERTIFICATIVES	Chaque stagiaire répond individuellement au QCM regroupé BS + BE Manœuvre puis réalise son évaluation pratique (VAT, intervention BS, manœuvre BE) devant le formateur.	Active + évaluation
11 h 55	Bilan & clôture	Les stagiaires complètent leur évaluation à chaud et échangent sur l'avis du formateur, le titre d'habilitation et la prochaine échéance de recyclage.	Interrogative
12 h 10	Fin de la journée — 3 h 30 de formation effective, pauses en sus		

Maintien des connaissances

Avant la fin de la période de validité de **36 mois**, l'apprenant doit suivre une session de **Recyclage BS / BE Manœuvre**.

Méthodes et moyens mobilisés

Une pédagogie active axée sur la prévention du risque :

Positionnement initial : La session débute par un questionnaire de 5 questions permettant d'évaluer vos connaissances sur l'électricité et d'identifier votre environnement de travail (zones de voisinage simple ou renforcé).

Contrôle continu : Le formateur assure un suivi constant de la compréhension par un questionnement interactif (méthode interrogative). Ce dispositif permet d'ajuster le rappel des distances de sécurité et de s'assurer de la parfaite assimilation des procédures d'accès et de signalisation.

Apports théoriques et pratiques : La formation alterne entre l'étude de la norme NF C 18-510 et des ateliers pratiques (analyse des risques sur site, identification des équipements électriques, balisage de la zone de travail).

Moyens techniques et outils :

Matériel pédagogique : Utilisation d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur pour la projection de supports visuels spécifiques (photos d'armoires électriques, vidéos sur les effets du courant, schémas des distances de sécurité).

Équipements de protection : Présentation et manipulation des EPI/ECS (Gants isolants, écran facial, vérificateur d'absence de tension - VAT, tapis isolant, balisage)

Méthodes d'évaluation

Partie théorique : Réussite à un test QCM de 30 questions portant sur les grandeurs électriques, les zones de voisinage, les équipements de protection et les procédures en cas d'accident.

Partie pratique : Évaluation sommative sous forme de mise en situation réelle ou simulée (comportement adapté dans une zone à risque, identification des dangers, respect du balisage).

QCM de positionnement à l'entrée en formation (5 questions) et QCM d'évaluation des acquis en fin de formation (15 questions). Réussite à partir de 70 % de bonnes réponses.

Validation des acquis

Délivrance : Attestation de fin de formation + Attestation de fin de formation + avis (titre délivré par l'employeur).

Intervenant

Formateur en Prévention des Risques
Électriques

Références réglementaires

Article R. 4224-15 — Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence [...]

Modalités et délai d'accès

Formation intra-entreprise sur demande, après analyse des besoins et signature de la convention. Délai d'accès : sous 15 jours à réception de la convention signée, selon les disponibilités du planning. En inter-entreprises : inscription jusqu'à 5 jours ouvrés avant la session, dans la limite des places disponibles.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation est étudiée en amont, lors de l'analyse des besoins, afin d'adapter les modalités pédagogiques, le rythme, les supports ou les épreuves pratiques. Contactez notre référent handicap : Stéphane Sabatier — info@starter-formation.com — 09 80 49 37 71.

Note de la formation

★★★★★ **4,5/5** 90,5 % de satisfaction globale **100 % de réussite** aux évaluations



Moyenne des sessions évaluées de janvier 2025 à juillet 2026 · Source : évaluations de satisfaction des stagiaires (export du logiciel de gestion) · Mis à jour le 19/07/2026

STARTER FORMATION — 26 rue des Fayettes, 69400 Villefranche-sur-Saône — SIRET 801 302 548 00046 — APE 85.59A

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82 69 13227 69 auprès de la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes — cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.